

Le 14 août 2026

À nos chers clients,

Objet : Préavis de modification de prix – Oil-Dri

Oil-Dri Canada ULC (« Oil-Dri ») attache une grande importance à la relation qu'elle entretient avec votre entreprise et demeure résolue à poursuivre notre partenariat dans un esprit de collaboration et de croissance mutuelle. Des augmentations importantes des coûts continuent d'être observées à l'échelle nationale pour les principaux composants utilisés dans l'extraction minière, la fabrication, l'emballage et l'expédition de nos produits, ainsi qu'en raison de la hausse des coûts liés à la réglementation et à la conformité.

Bien qu'Oil-Dri ait déployé de nombreux efforts à l'interne afin d'atténuer ces augmentations importantes, nous ne sommes pas en mesure d'en absorber la totalité. Par conséquent, nous devons appliquer une augmentation de prix de **6 %** afin de maintenir la qualité élevée de nos produits et de nos services. **Les nouveaux prix ci-joints entreront en vigueur pour toutes les commandes passées à compter du 1 octobre 2026.** La présente lettre constitue un avis écrit préalable de cette augmentation de prix.

De plus, entre la date de cette lettre et le 1 octobre 2026, Oil-Dri se réserve le droit d'annuler, sans pénalité, toute commande dont la quantité dépasse 110 % du volume moyen commandé au cours des douze (12) derniers mois. Oil-Dri n'acceptera pas les commandes excédant ces volumes et ne sera pas responsable des pénalités de conformité pouvant en découler.

Nous accordons une grande valeur à notre partenariat avec vous et vous remercions de votre soutien continu alors que nous faisons de notre mieux pour composer avec l'augmentation des coûts.

Cordialement,



Andrew Jones
Vice-président et directeur général
Oil-Dri Canada ULC



Creating Value From Sorbent Minerals

August 14, 2026

To Our Valued Customer:

Subject: Advance Notice of Price Change – Oil-Dri

Oil-Dri Canada ULC (“Oil-Dri”) highly values its relationship with your company, and we look forward to continuing our ongoing, successful business relationship. Substantial increasing costs continue to trend nationally on key components used in the mining, manufacturing, packaging, aging infrastructure, and shipping of our products as well as increasing regulatory and compliance costs.

While Oil-Dri has taken many internal efforts to mitigate these significant increases, we cannot absorb them all. We are compelled to implement a price increase of **6%** in order to maintain the high quality of our products and service. **The enclosed new prices will be effective with orders placed on or after October 1, 2026.** This letter serves as prior written notice of the price increase.

In addition, during the timeframe between the date of this letter and October 1, 2026, Oil-Dri reserves the right to cancel without penalty any or all orders for quantities in excess of 110% of the average volume over the previous twelve (12) months. Oil-Dri will not accept nor be responsible for compliance fines for order quantities in excess of these volumes.

We very much value our partnership with you and appreciate your continued support as we do our best to navigate the increasing cost environment.

Sincerely,

Andrew Jones
Vice President & General Manager
Oil-Dri Canada ULC